

Monsieur Stéphane TRAVERT
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 18 janvier 2018

Monsieur le Ministre,

Par ce courrier, nous souhaitons vous alerter de l'énorme mécontentement exprimé par les pêcheurs plaisanciers de loisir sur nos territoires littoraux.

La décision récente de l'Union Européenne d'imposer le pêcher-relâcher du bar est très mal accueillie par ces pêcheurs de loisirs, pourtant conscients des menaces sur cette espèce, attentifs à la préservation de la ressource et consentant de façon très responsable d'une limite basse de prises ayant même préconisé une augmentation de la taille minimale requise pour le bar (passée de 36 à 42 cm).

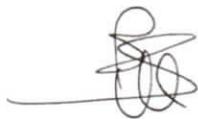
La pratique du no-kill imposée revient désormais à accorder zéro prise par pêcheur au risque de générer des comportements moins respectueux et non contrôlés.

La pêche de loisir est aujourd'hui une pratique soucieuse d'une bonne gestion des ressources. Elle mène, au travers de ses associations, d'importantes actions pédagogiques de sensibilisation, de connaissance du milieu et des espèces et de préservation des écosystèmes. La pêche de plaisance représente une importante économie pour nos territoires tant par ses retombées en termes d'emplois que de création d'activités et de richesses. Elle porte une vaste filière de construction, de vente et d'entretien de bateaux de plaisances, de fabrication et de commercialisation de matériels de pêche. Enfin, la pêche de loisirs fait pleinement partie de notre patrimoine culturel immatériel, emblématique du caractère maritime de nos espaces littoraux.

Pour ces raisons, nous relayons et soutenons la demande formulée par ces pêcheurs plaisanciers de loisirs qui est la suivante : La France peut-elle intervenir auprès des instances européennes afin de réinstaurer un droit de pêche sans relâcher avec un quota raisonnablement limité assorti d'une déclaration systématique et contrôlée du nombre de prises par pêcheur ?

En espérant que vous souscrirez à cette demande et que vous la porterez devant la Commission Européenne, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le député de la Manche,



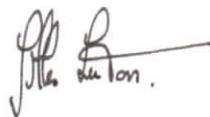
Bertrand SORRE

Le Député de la Manche,



Grégory GALBADON

Le député d'Ille-et-Vilaine,



Gilles LURTON

Le député du Calvados,



Bertrand BOUYX